
L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES (AF2R) ANNONCE UN PROJET DE LUTTE À LA RENOUÉE DU JAPON À L'ÎLE D'ORLÉANS

Campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne à venir dès le printemps 2023

Québec, le 19 janvier 2023 – L'Association forestière des deux rives (AF2R) est heureuse de présenter la phase I de son nouveau projet de lutte contre la renouée du Japon à l'île d'Orléans.

Le projet, s'échelonnant jusqu'au printemps 2025, a pour objectif de mener une campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour lutter contre la renouée du Japon. Cette campagne permettra aux résidents de l'île d'en apprendre sur cette plante exotique envahissante, ses impacts et les moyens de lutte, en plus de restaurer des milieux naturels d'intérêt écologique. La campagne vise ultimement à protéger la biodiversité de l'île d'Orléans et du fleuve Saint-Laurent.

Plusieurs stratégies seront utilisées, dont les suivantes : production de contenu virtuel et d'imprimés, publications dans les journaux locaux, conférences ciblées, constitution d'une escouade de sensibilisation et campagne de déclaration volontaire des colonies de renouée du Japon par les propriétaires et citoyens de l'île.

Des milieux naturels de grande valeur écologique, où la présence de l'espèce aura été déclarée et pour lesquels les propriétaires souhaiteront s'engager dans la lutte contre la renouée du Japon sur leur propriété, feront également l'objet d'une étude d'avant-projet pour intervention dans une phase ultérieure.

Aperçu des activités à venir

Le lancement officiel de la campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, en mai 2023, sera marqué par une conférence grand public au sujet de la renouée du Japon, son identification, ses impacts et les méthodes de lutte. L'activité permettra également de présenter le projet, ses phases, ses activités et ses objectifs.

Puis, à l'été 2023 et 2024, une escouade de sensibilisation ira à la rencontre des résidents de l'île en réalisant du porte-à-porte sur tout le territoire. Ils les inviteront notamment à demeurer alertes et à enregistrer la présence de cette espèce exotique envahissante grâce à l'application *iNaturalist*, à devenir bénévole dans le cadre du projet et à signifier leur intérêt à restaurer un milieu naturel perturbé par la renouée dans le cadre d'une phase II.

L'AF2R offrira également une conférence aux producteurs forestiers et agricoles de l'île afin de les sensibiliser aux impacts dévastateurs de la renouée du Japon sur leur environnement, de les inviter à signaler la présence de cette plante envahissante, ainsi que pour leur présenter des actions de prévention spécifiques à leur milieu.

Notez que d'autres activités s'ajouteront à cette liste. Elles seront dévoilées lors du lancement de la campagne de sensibilisation et de mobilisation et en cours de projet.

Un projet mobilisateur et collectif

L'AF2R tient à remercier sincèrement tous les collaborateurs qui l'appuieront dans la réalisation du projet, ainsi que ses précieux partenaires.

Ce projet est donc rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires (PIC), lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Notons aussi l'appui de plusieurs intervenants de la région, dont la liste s'allongera en cours de projet : l'Agence des forêts privées de Québec 03, le Comité d'environnement de Saint-Pierre, le Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge, le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la MRC de L'Île-d'Orléans, la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Stratégies Saint-Laurent (SSL), le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ), l'Union des producteurs agricoles de l'île d'Orléans (UPA Île d'Orléans) et l'Université Laval.

À propos de la renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante exotique qui a été introduite volontairement en Amérique du Nord dans les années 1900 comme plante ornementale. De nos jours, cette vivace figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète selon l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Cette plante à croissance rapide atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. Sa tige est robuste et creuse, c'est pour cette raison qu'elle est appelée, à tort, bambou japonais. La renouée s'implante surtout sur les berges des cours d'eau, les milieux humides, les rives du fleuve Saint-Laurent et les espaces anthropisés (fossés, canaux d'irrigation, remblais et bords de route) où les perturbations participent à leur dispersion.

La renouée du Japon a le potentiel de générer des changements à long terme sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes, les rendant ainsi moins propices à fournir les services écologiques qu'ils rendent généralement à la collectivité. Les rives semblent particulièrement affectées par la colonisation de cette espèce. La renouée du Japon peut donc être considérée comme une véritable menace pour l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

À propos de l'Association forestière des deux rives (AF2R)

L'Association contribue par ses actions en éducation, conservation et verdissement à la gestion durable des arbres et des forêts pour le maintien de la biodiversité et le bien-être de nos collectivités. Elle organise et valorise notamment des activités d'éducation et de sensibilisation à l'arbre et à la forêt, favorise la mise en valeur et la conservation des forêts et des boisés en partenariat avec différents acteurs publics et privés et, enfin, encourage les initiatives et réalise des plantations d'arbres avec les collectivités. af2r.org

À propos du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026

Les gouvernements du Canada et du Québec collaborent depuis 1988 à conserver et à mettre en valeur le Saint-Laurent. C'est ainsi que leurs interventions ont entre autres contribué à : réduire la pollution, protéger la santé humaine, conserver, réhabiliter et aménager des habitats pour la faune et la flore, encourager les pratiques de navigation durables, sensibiliser et à impliquer des communautés. Forts de leurs réalisations antérieures, les gouvernements poursuivent et étendent leur collaboration dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, lequel regroupe les efforts d'un nombre record de 18 agences et ministères gouvernementaux. planstlaurent.qc.ca



Canada 

Québec 

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.

En collaboration avec :

- Agence des forêts privées de Québec 03
- Comité d'environnement de Saint-Pierre
- Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge
- Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
- MRC de L'Île-d'Orléans
- Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
- Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- Stratégies Saint-Laurent (SSL)
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)
- Union des producteurs agricoles de l'île d'Orléans (UPA Île d'Orléans)
- Université Laval

— 30 —

Source et information :

Gabrielle Dutil

Chargée de projets en conservation

Association forestière des deux rives (AF2R)

581 443-8737

conservation@af2r.org